

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Généralités :

Toutes les ventes de produits ainsi que toutes les locations d'outillages ou de machines, sont soumises aux présentes conditions de vente et de service quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client et notamment ses conditions générales d'achats. Les renseignements donnés par nos catalogues, prospectus et tarifs, ainsi que les déclarations de nos représentants, n'ont qu'une valeur indicative.

1-Prix

Ils sont donnés à titre indicatif. Nos marchés sont basés sur les conditions économiques en vigueur au moment de la passation : nos prix s'entendent Hors Taxes, sauf indication contraire de notre part, départ de notre usine de Vitry-le-François et au cours du jour à la date de mise à disposition ; toutes augmentations seraient à la charge de l'acheteur et ne pourraient entraîner l'annulation de la commande.

Sauf stipulation contraire, nos prix sont établis sans escompte, commission ou ristourne.

2-Commande

Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse de la commande du client. Cette acceptation est matérialisée par la confirmation de la commande consultable sur notre site internet www.jst.fr, soit par la livraison des produits.

JST France n'accepte ni commande d'un montant inférieur à 700 € H.T., ni additif de commande.

Avant tout retour de produits, le client doit obtenir l'accord écrit de JST France, un numéro de retour ainsi qu'un formulaire de procédure à suivre. Sauf accord particulier, les frais de transport et de remise en stock sont à la charge du client. Dans le cas de non suivi de cette procédure, la marchandise sera refusée.

3-Livraison

Le terme "livraison" signifie remise matérielle des produits au client ou à son mandataire.

Sauf mention contraire, les délais de livraison communiqués par JST France sont donnés à titre indicatif. En cas de retard de livraison non justifié par un cas de force majeure ou par un fait non imputable à JST France, JST France s'efforcera de trouver une solution de remplacement. En aucun cas une annulation de commande ne sera acceptée pour ce motif.

Si JST France et le client ont convenu d'un emballage spécial et/ou d'instructions de transports particulières, ces coûts seront facturés au client, sauf accord particulier.

4-Transfert de risque et propriété

Toutes les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du client quel que soit le mode de transport ou les modalités de son règlement.

Le client est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison, et en cas de dommages, de mentionner avec précision ses réserves sur le bon de livraison, de les réitérer auprès du transporteur par lettre recommandée dans les trois jours de la livraison. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de non respect de ces formalités.

Le transfert de propriété des produits s'effectue après paiement de la totalité du prix et le client s'engage à maintenir nos marchandises constamment identifiées jusqu'au complet paiement du prix. En cas de défaillance, le client ne peut utiliser nos produits sans accord exprès de notre part.

Dès lors que nous aurons fait connaître de faire jouer la clause de réserve de propriété et de revendiquer nos marchandises, le client devra soit nous les rendre sans délais et à ses frais, soit les payer intégralement ainsi que tous les frais liés à son défaut de paiement pour pouvoir les utiliser.

5-Conditions de paiement

Les factures de produits sont émises par JST France à la date de la mise en livraison.
Sauf condition particulière, les factures de produits sont payables au siège social de JST France à 30 jours fin de mois de la date de facturation.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Tout nouveau client devra régler ses produits comptant, jusqu'à notification de nouvelles conditions.
En cas de défaillance du client donnant lieu à un règlement judiciaire, toute commande sera payable au comptant avant expédition, conformément aux dispositions de la loi n° 94475 du 10 juin 1994.

Ces conditions s'entendent sous réserve de l'accord du service commercial de JST France.

6- Défaut de paiement/Réserve de propriété.

La remise de traites ou de tout titre créant une obligation de payer ne constitue pas de paiements.

Après mise en demeure, toute somme non payée à l'échéance conformément aux conditions générales de ventes, sera majorée de deux fois le taux d'intérêt légale en vigueur à la dite date et entraînera l'exigibilité d'une indemnité à 15% des sommes dues sans préjudice de tous dommages et intérêts.

En cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, JST France se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations et/ou de revoir en totalité les conditions de ventes.

En cas de défaut de paiement par le client de tout ou partie du prix de la commande, JST France se réserve, jusqu'au parfait paiement, un droit de pleine propriété sur les matériels et produits (Art121 et 122 de la loi N°85-92 du 25 janvier 95). Dans cette hypothèse, JST France pourra reprendre possession des produits après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée infructueuse au terme d'un délai de 15 jours. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement appliquée en cas de retard de paiement sera de 40 euros (Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-6 du code du commerce).

Ces dispositions ne sont pas exclusives de toute autre procédure judiciaire que JST France pourra exercer.

7-Garantie

La garantie ne peut être invoquée par le client que sous réserve du respect des conditions de paiements.

La période de garantie commence à la date de livraison des produits ou à la date de leur installation, si cette dernière est effectué par JST France.

JST France garanti les produits et matériels contre tout défaut de fabrication. JST France garanti par ailleurs que les produits et matériels sont conformes à leurs spécifications techniques.

Nous ne sommes responsables que de la conformité des marchandises à nos normes et non des résultats obtenus par leur utilisation.

L'attention de notre clientèle est attirée sur la nécessité de s'assurer à la livraison, que la marchandise livrée, correspond à la commande.

Aucune réclamation concernant la qualité, le poids ou la conformité des marchandises livrées ne sera recevable passé un délai d'un mois après la réception.

Si la réclamation est justifiée, la marchandise défectueuse sera remplacée par une quantité équivalente ; mais en aucun cas la responsabilité de notre société ne saurait être autrement recherchée.

8-Divers

Notre société est exonérée de tout engagement vis-à-vis du client en cas de circonstance indépendante de sa volonté, même non assimilable à un cas de force majeure, telle qu'un particulier lock-out ou grève totale ou partielle survenant de notre société, chez nos vendeurs ou

fournisseurs, en cas d'incendie, d'inondation, gel prolongé, accident d'exploitation ou de fabrication dans notre société, chez nos vendeurs ou fournisseurs, guerre, émeute, perturbations dans les transports.

9-Attribution de juridiction

Les présentes conditions générales ainsi que les actes qui en seront la conséquence sont soumis au droit français : pour tout litige susceptible de survenir en rapport avec les présentes conditions générales, ou avec les actes qui en seront la conséquence, attribution expresse de juridiction est faite aux tribunaux du ressort de notre siège social.